

CONSEIL PAYSAN A L'EXPLOITATION FAMILIALE AGRICOLE (EFA) : CAS DE LA ZONE COTONNIERE DU MALI

Traoré Dionkounda, Université de Ségou, dtraore.antigone@gmail.com
Coulibaly Amadi, Netherlands Development Organisation (SNV), Bamako, acoulibaly@snv.org

Résumé

Le Conseil Paysan à l'Exploitation Familiale (CPEF) a été développé par la SNV (Organisation Néerlandaise de Développement) dans la zone cotonnière Mali-Sud. Cet Article vise à partager l'expérience de l'auteur, conseiller technique à la SNV, dans le domaine du CPEF avec un accent sur ses effets et impacts relativement aux revenus des paysans et leurs capacités d'auto-organisation et de mobilisation de ressources. La particularité du CPEF réside dans sa mise en œuvre afin d'en réduire les coûts, favoriser sa pérennisation. Cette expérience a touché 1.500 exploitations familiales agricoles (EFA) à travers plus de 200 animateurs. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par des Unions Régionales de Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UR-SCPC) pour les bassins cotonniers et par la Plateforme nationale des producteurs de riz pour les bassins rizicoles. Le défi actuel est l'élargissement du CPEF aux exploitations agricoles. Pour cela, il est nécessaire de : i) suivre et mesurer l'impact du CPEF sur les EFA déjà engagées ii) disposer du service (personnel qualifié, documents) pour les EFA en exprimant le besoin, iii) proposer un service à un coût acceptable pour les EFA engagées (ce coût est de 65 300 FCFA/an/EFA) et iv) responsabiliser les UR-SCPC dans l'appropriation du dispositif CPEF.

Mots clés : Exploitations familiales, Sécurité alimentaire, Pratiques agricoles, Renforcement des capacités, Organisations paysannes.

Abstract

The Farmers' Council for Family Farming (CPEF) was developed by the SNV (Netherlands Development Organization) in the Mali-South cotton zone. The aim of this communication is to share author's, through SNV, experience in the field of CPEF with a focus on its effects and impacts on farmers' incomes and their capacities for self-organization and resource mobilization. The particularity of CPEF lies in order to reduce the costs, to encourage its ownership, sustainability. This experience reached 1,500 family farms through more than 200 activity leaders. Project management was carried out by Regional Unions of Cotton Producers Cooperative Companies (UR-SCPC) for cotton basins and by the National Platform of Rice Producers for rice Basins. The implementation of the CPEF provides initial training, sessions of animation and filling of the logbook, supervision and the report of the end of campaign. The main results are the existence of a structured network of farmer and neo-literate cooperatives implementing, in local languages, a CPEF meeting farmers' needs and expectations in the face of land degradation and other ever expensive factors of production. The current challenge is to expand the CPEF to a larger number of farms. For this, it is necessary to: i) monitor and measure the impact of the CPEF on family farms already engaged ii) have the service (qualified staff, documents) for the farms by expressing the need, iii) offer a service for an acceptable cost for the farms involved (this cost is CFA 65,300 / year / farm) and iv) empower the UR-SCPCs in the ownership of the CPEF system.

Key words: Smallholder - Household food Security - Agronomic practices - Capacity building and Farmers Organisations

1. Introduction

Les programmes d'ajustement structurel préconisés par les institutions de Bretton -Woods à la fin des années 80 ont conduit à la libéralisation du secteur agricole (FAO, 2004 ; Bélières *et al.* 2008) ... Sous la pression des bailleurs de fonds et de la baisse des cours de la fibre sur le marché international, le secteur du coton malien, n'a pas échappé à cette vague de réformes à travers la remise en cause de son approche intégrée de développement (CMDT, 2002). Certains services comme la vulgarisation, le conseil, la formation rurale, l'approvisionnement, la gestion des intrants et du crédit agricoles ont été repris en partie aux organisations de producteurs de coton et les organisations non gouvernementales (ONG) (Oxfam, 2007 ; Diakité *et al.* 2009). Malheureusement, l'accompagnement du processus de mise en place des coopératives n'a pas suivi. Dans certaines zones, des analphabètes, occupent des postes pour lesquels, l'écriture est indispensable, notamment « l'autodiagnostic des SCPC ».

Entre 2005 et 2007, une Union nationale, quatre Unions régionales, 41 Unions de secteurs, 288 Unions communales et 7177 sociétés coopératives de producteurs de coton (SCPC) de base ont été installées avec pour missions, d'assurer l'organisation de la production du coton graine, la représentation, le renforcement des capacités et la défense des intérêts des producteurs de coton, de leurs coopératives. Ces différents changements ont eu pour effets, entre autres, la baisse des rendements en coton : 1150 kg à l'hectare de coton graine en 2003/2004 à 925 Kg à l'hectare en 2010/2011 (CMDT/CTAP, 2010). Cette baisse de rendement et une diminution du prix d'achat du coton graine aux agriculteurs ont occasionné un fort endettement des sociétés coopératives de producteurs de coton (SCPC). Cette situation s'est aggravée en 2008 par les effets de la crise financière et alimentaire (Oxfam, 2007). En effet, les prix des intrants et des produits de première nécessité ont doublé. C'est ainsi que les revenus des producteurs de coton ont chuté à 230 000 CFA/ha en 2003/2004. L'instabilité et la baisse du prix du coton, la baisse continue des rendements, l'augmentation des prix des intrants, sont éloquemment décrites dans les documents officiels de la CMDT (CMDT, 2008).

Depuis le désengagement des pouvoirs publics (Etat) et le recentrage des activités de la compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) sur le coton, des alternatives en matière d'accompagnement des producteurs sont mises en œuvre et expérimentées : champs écoles paysans, conseil à l'exploitation familiale (CEF), etc. Le CEF est une approche appréciée dans le vieux bassin cotonnier sud du pays. Il se définit comme « *une méthode de vulgarisation qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une EFA et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années* » (Kleene, 1982). C'est un outil d'aide à la décision des EFA qui permet à l'agriculteur d'analyser sa propre situation, de prévoir et de faire des choix, de suivre, d'évaluer ses résultats et de les partager avec d'autres agriculteurs.

A partir de 2006, le CEF orienté sur l'approche d'échange « paysan à paysan », a pris de l'ampleur sous l'impulsion des partenaires techniques et Financiers (PTF), sans occulter l'apport des Unions Régionales (UR) de SCPC. Cette approche est intitulée « *Conseil Paysan à l'Exploitation Familiale (CPEF) et à leurs membres* ». Le CPEF est dérivé du conseil à

l'exploitation agricole familiale (CEF). Sa particularité réside dans la responsabilisation des paysans et de leurs organisations dans la mise en œuvre.

Cette note a pour objectif de documenter, analyser et capitaliser l'approche CPEF développée par des PTF pour les EFA des zones cotonnières sèches et humides/rizicoles. Après cette introduction, la méthodologie de mise en œuvre du CPEF est présentée. Le chapitre suivant porte sur l'analyse du fonctionnement du dispositif et les résultats variés de la mise en œuvre du CPEF. Les discussions comparent les différentes approches de conseil et de vulgarisation, analysent le développement de relations entre le conseil et d'autres services, ainsi que les exigences de l'approche CPEF. La conclusion insiste sur les difficultés de financement du conseil quel qu'il soit et donc, de sa pérennisation et la nécessité d'adapter régulièrement les services de conseil aux changements de contexte.

2. Matériel et Méthodes

Dans la zone cotonnière, l'approche CPEF a été développée par les PTF, notamment la SNV (Organisation néerlandaise de Développement) avec l'accompagnement de l'auteur du présent article et les UR-SCPC de Sikasso, Koutiala et Fana, selon les principes ci-dessous pour favoriser son appropriation et sa pérennisation :

- le service du CEF est intégré au sein des organisations de producteurs (OP) ;
- la mise en œuvre du CEF mobilise des conseillers des structures locales de prestations de service et des animateurs paysans (AP) sélectionnés parmi les EFA volontaires dans le but de réduire les coûts ;
- les outils de mise en œuvre (carnet de l'exploitation, guide de l'AP, etc.) sont simplifiés ;
- les résultats sont analysés et interprétés dans une démarche d'échanges de paysan à paysan, pour limiter le recours à une expertise extérieure.

La finalité recherchée du CPEF est la bonne gestion des ressources de l'exploitation familiale en termes de plus-value agricole. Le CPEF a été expérimenté par plus de 1 500 EFA dans la zone cotonnière et le bassin céréalière de Tominian. Il mobilise plus de 200 AP accompagnés par des conseillers des structures locales de prestation de services (Faamuyaso, Yiriwasira et Faranfasiso). La maîtrise d'ouvrage est assurée par les UR CSPC de Sikasso, Koutiala, Fana dans les zones cotonnières et par la Plateforme nationale des producteurs de riz (PNPR) dans les zones rizicoles. La mise en œuvre du CPEF se déroule en 7 étapes. Le suivi des exploitations commence à l'étape 3 par le diagnostic (Figure 1).

Etape 1 : Prise de contact : L'objectif est d'informer et sensibiliser les responsables d'OP (régionales, communales) et les SCPC dans les villages en vue d'identifier les exploitations agricoles volontaires et les AP.

Etape 2 : Information / Sensibilisation- Communication pour le Changement de Comportement (CCC) auprès des exploitations agricoles : L'objectif est d'expliquer aux exploitations agricoles, le CPEF, mais aussi d'obtenir la liste des volontaires (OP, exploitations familiales agricoles et AP). Les outils recourus sont la fiche technique sur le CPEF, le carnet de l'exploitation familiale agricole, le guide d'animation et de sensibilisation

sur le CPEF.

Etape 3 : Diagnostic de l'exploitation agricole : L'objectif est de noter, d'analyser et de restituer toutes les informations importantes relatives à la vie de l'exploitation agricole familiale. Les méthodes utilisées sont des interviews semi-structurées et observations directes (suivi n°1 sur la figure 1).

Etape 4 : Elaboration du plan de campagne : L'objectif est d'élaborer un plan de campagne qui servira de guide dans l'exécution des activités agricoles de l'exploitation agricole. Il est élaboré lors d'interviews semi-structurées par l'AP, l'auditeur et les membres de l'exploitation familiale (suivi n°2 sur la figure 1).

Etape 5 : Mise en œuvre du plan de campagne : Il s'agit d'assurer l'exécution efficace du Plan de Campagne dans le strict respect des engagements, des itinéraires et la collecte de données. En effet, une bonne production agricole est assurée par l'exécution correcte des activités consignées dans le plan de campagne. Les acteurs mobilisés sont l'AP, l'auditeur et les membres actifs de l'exploitation familiale à différentes fins (semis, épandages d'engrais, traitements insecticides, récoltes et conservation du coton) - Voir suivi n°3 sur la figure 1.

Etape 6 : Evaluation de la campagne : Mesurer les progrès réalisés pendant la campagne et tirer les leçons de ce qui n'a pas marché. Les méthodes utilisées sont les interviews semi-structurées. Les outils utilisés sont le carré de rendement, le plan de campagne, le carnet de l'exploitation, les fiches techniques (suivi n°4 de la figure 1).

Etape 7 : Partage des résultats de la campagne agricole : L'objectif est de partager les résultats des exploitations adhérentes afin de permettre aux autres EFA de profiter des leçons apprises pendant la campagne, mais aussi de convaincre les EFA hésitantes à adhérer au CPEF : réunions de présentation de bilan de campagne au niveau du secteur, débats, questions – réponses- (suivi n°5 de la figure 1).

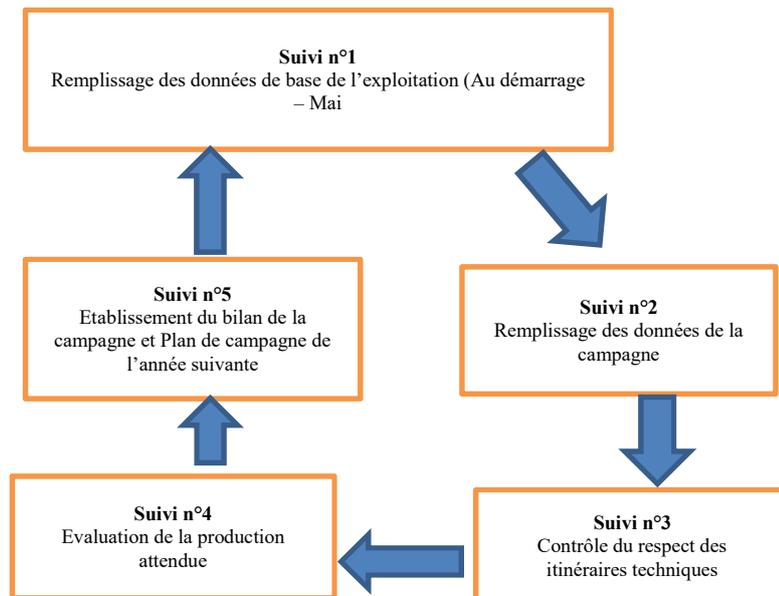


Figure 15 : Organisation du suivi des EFA adhérentes au CPEF

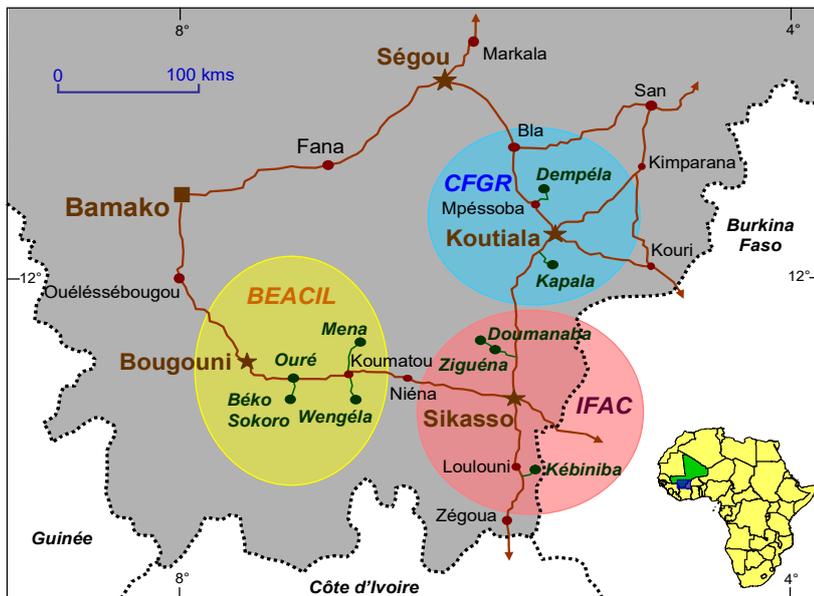
3. Résultats

L'approche Conseil paysan à l'Exploitation Familiale (CEF) a été développée par les PTF dont la SNV, dans la zone frontalière du Mali Sud (cercles de Sikasso, Yorosso, Kadiolo) et l'Ouest du Burkina Faso (Province des Banwa, Kéné Dougou), en 2006 et à partir de 2009, la zone a été élargie à Sikasso et Koutiala ainsi que Fana : organisations de producteurs régies par la loi sur les associations, restructurées en coopératives et unions de coopératives à statut économique. Le but est de les amener de leur permettre de mener des activités commerciales et d'intégrer le capital de la CMDT dans la perspective de privatisation de cette entreprise.

Le conseil à l'exploitation familiale (CEF) a été conçu dans l'objectif de satisfaire ce besoin. Selon les données collectées, le nombre total de participants est d'environ 447 dans 21 groupes répartis entre 20 villages, soit environ 500. Les participants, d'un âge moyen de 35 ans, sont des chefs d'exploitations- CE- (35 %), des fils des CE (46%), des frères des CE (17%), etc. Ils sont alphabétisés en Bamanakan (77 %), en arabe (3 %), scolarisés (3%) ou n'ont pas été alphabétisés, ni scolarisés (17 %). Les caractéristiques moyennes des exploitations participantes sont les suivantes : 23 personnes, 10 actifs, 1,7 charrue, 1,4 multiculteur, 0,9 semoir, 1,1 charrette, 4,6 bœufs, 1,6 ânes, 16,4 bovins. C'est dire que cette trajectoire CEF couvre les filiales sud et nord-est de la CMDT (Sikasso/Bougouni et Koutiala/San), au niveau de la filiale sud sont concernées : 1 UR_SCPC, 05 Unions secteurs, 8 Unions Communes, 68 Coopératives et 705 exploitations familiales.

En zone « Office du Niger », cinq centres se sont constitués en Fédération: Niono, Molodo, N'Débougou et Kouroumari et Macina. Les cinq centres d'intervention regroupent 62 Associations et Tons villageois, 48 groupements de producteurs, 21 groupes de conseil de gestion aux exploitations agricoles, 32 groupements féminins répartis comme suit : Niono 34, Molodo 37, N'Débougou 32, Kouroumari 40 et Macina 20 (taux de croissance globale de 11,6%). 56% des adhérents sont des Chefs d'exploitation, 39% directeurs de travaux et 5%-adjoints aux directeurs des travaux.

A la lumière des résultats obtenus dans les zones d'intervention (voir carte ci-dessous) avec les exploitations suivies, il ressort que la mise en œuvre à grande échelle du CPEF peut effectivement aider les petites exploitations agricoles familiales. Il ressort le commentaire suivant : de 2007 à 2013, les rendements moyens des principales spéculations agricoles obtenues dans les sept (07) secteurs de la filiale de Koutiala, ont connu une sensible augmentation : Coton 10,12% ; Maïs 20,74% ; Mil 5,12% et Sorgho 15,83%. Le CEF, de par sa pertinence a apporté une réponse patente aux défis majeurs auxquels les organisations paysannes étaient confrontées. Ainsi, l'approche CEF a induit des progrès remarquables qui se déclinent de la manière suivante :



Sur le plan écologique et environnemental :

- *Intensification de l'agriculture* : utilisation rationnelle des terres, limitation et réduction des défrichements, protection de l'environnement et de la biodiversité, bonne gestion du foncier ;
- *Restauration de la fertilisation des sols* : techniques antiérosives, production et utilisation de la fumure organique, augmentation accrue de la production et l'utilisation de la fumure organique, augmentation des superficies potentiellement cultivables, bonne gestion du foncier.

Sur le plan technico-économique : *amélioration de la sécurité alimentaire* (augmentation des rendements et de la production, amélioration de l'autoconsommation), *amélioration des revenus* (Commercialisation des excédents céréaliers, diversification de la production agricole, amélioration des capacités de gestion des exploitants).

Sur le plan social : consolidation de la cohésion sociale, Transparence dans la gestion familiale, esprit d'émulation et de partage entre exploitants, création d'emplois, prise en compte des préoccupations de l'ensemble des membres de l'exploitation, Vison partagée des enjeux, Résolution des conflits d'intérêt.

Quelques témoignages sont largement édifiants :

Mamadou Samaké de l'UR SCPC de Sikasso lors de la formation des animateurs-Paysans à Kléla : « ça c'est bien ça ! je vais faire des copies du carnet et distribuer à tous les membres de ma coopérative. Si tous les producteurs appliquent les conseils et les normes que vous recommandez, ils iront surement de l'avant » - Août 2012

« Le CEF m'a permis d'asseoir une gestion contrôlée de ce que nous gagnons comme producteurs... de comprendre qu'il ne faut pas se permettre n'importe quoi avant d'avoir fait le bilan de la campagne : achats de motos, de téléviseurs, de téléphones ou d'habillement,

mariage pompeux ...J'ai compris qu'il faut d'abord attendre de voir sa production, la quantité exacte. Il faut aussi avoir une idée exacte de ses charges de production et comparer les deux : charges et production... C'est le préalable à tout engagement de dépenses qui peuvent attendre si jamais la récolte ne permet pas de les engager durant une campagne », Ousmane Traoré- Koutiala.

« Je ne suis pas compris par les membres de la famille et même de mon grand frère (qui est le chef de famille). Ceux-ci sont persuadés que je suis méchant. Ils pensent que c'est parce que je ne veux pas donner à manger aux gens en abondance bien qu'ils aient à chaque fois leurs ventres pleins... Je préfère de telles qualifications que de voir la famille dans la famine ou dans une certaine misère en période de soudure », Bakary Diarra, Molodo.

Les résultats présentés, portent sur le fonctionnement du dispositif institutionnel et organisationnel, mais aussi sur les effets et impacts du CPEF.

Le dispositif institutionnel du CPEF

Le dispositif institutionnel et organisationnel du CPEF s'appuie sur les OP structurées en SCPC. Il met en relation plusieurs catégories d'acteurs, qui ont chacun des rôles et responsabilités spécifiques : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordination, accompagnement, mise en œuvre et suivi-évaluation des activités (Figure 2).

Un ensemble d'acteurs interviennent sur le dispositif- CPEF :

- **SNV**

La SNV appuie les UR-SCPC pour mettre en œuvre le CPEF à travers des structures locales de prestation de services (Faamuyaso, Yiriwasira et Faranfasiso). Elle fournit l'accompagnement technique, la démarche intègre trois méthodes de conseils : i) le conseil technico-économique par un groupement ou une filière ; ii) le conseil de gestion individuel prenant en compte la globalité de l'exploitation iii) la formation en groupe pour aborder les besoins de base de l'exploitation familiale.

Pour une meilleure utilisation des informations, les recommandations faites invitent à assurer un meilleur partage des informations et faire utiliser les données par les faitières pour des actions de plaidoyer/ lobbying auprès des partenaires techniques et financiers (PTF).

- **Structures locales de prestation de services (Faamuyaso, Yiriwasira et Faranfasiso)**

L'appui technique sur le terrain est assuré par ces structures locales. Elles assurent la formation des animateurs paysans, leur suivi ainsi que la supervision de la réalisation des bilans annuels des exploitations familiales agricoles.

- **Unions Régionales des SCPC**

Les UR-SCPC assurent le pilotage du dispositif, notamment l'ancrage institutionnel. Elles définissent les orientations du CPEF en termes de couverture des coopératives de base, assurent la coordination et la maîtrise d'ouvrage. Elles gèrent la base de données relativement aux informations essentielles sur la mise en œuvre du Plan de Campagne des EFA.

- **Sociétés coopératives de producteurs de coton (SCPC)**

Les SCPC sont responsables de la maîtrise d'œuvre des activités du CEF, fournissent les AP

du CPEF (délégués à la production de la SCPC), organisent les séances d'information, de sensibilisation pour identifier les exploitations agricoles volontaires et contribuent financièrement à la prise en charge des réunions villageoises.

Présentement, le coût du service est en moyenne de 65 300 FCFA par an et par EFA. Déjà, le CPEF a été mis en œuvre au sein de plus de 1 500 exploitations agricoles avec de plus de 200 animateurs paysans dans la zone cotonnière et le bassin céréalière de Tominian.

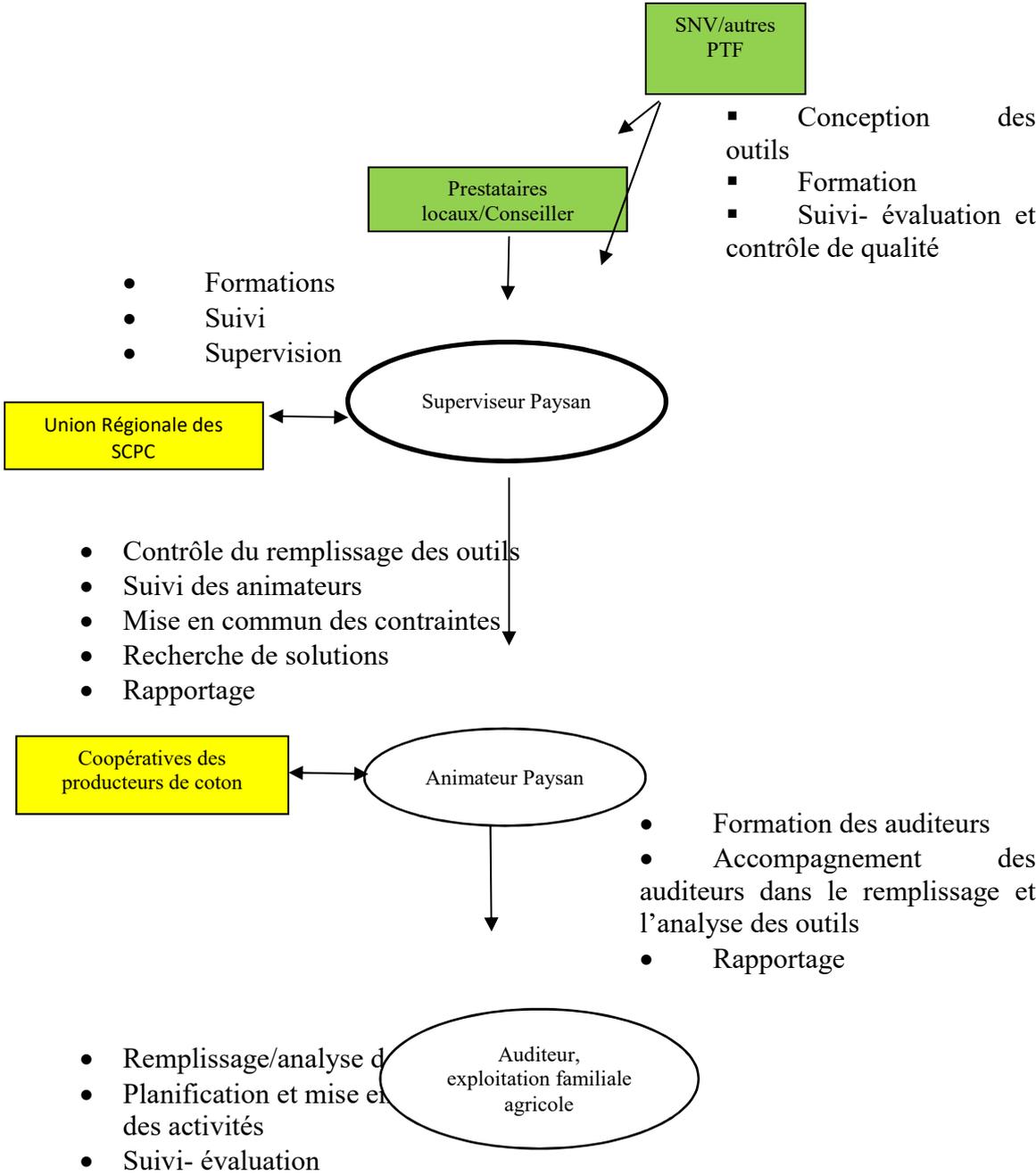


Figure 16 : Dispositif du Conseil Paysan à l'Exploitation Familiale (CPEF)

- **Les exploitations agricoles familiales**

Les exploitations agricoles familiales sont chargées de la tenue du carnet par un néo alphabète de l'exploitation (auditeur) et de la mise en œuvre du plan de campagne.

Autres effets et impacts variés de la mise en œuvre du CPEF

Les analyses issues de l'exploitation de la base de données, révèlent que :

- 81 % des EFA adhérentes a un Indice de sécurité alimentaire supérieur à 1. L'indice étant calculé en faisant le rapport de la production céréalière, de l'exploitation sur les besoins alimentaires du ménage sur la base de 300 kg de céréales sèches par personne et par an. Mieux, près du quart (24%) de ces exploitations a produit plus du double de leurs besoins familiaux ;
- 51% des EFA suivies ont généré un revenu annuel (RA) moyen par actif supérieur au seuil de pauvreté globale (SPG) estimé à 144.000 FCFA/an selon les résultats de l'Enquête malienne d'Evaluation de la Pauvreté de 2001 (Fofana, 2006). Parmi ces exploitations, environ 25% sortent de la catégorie des Justes Non Pauvres (RA compris entre 100 et 150% du SPG) pour rentrer dans la classe de Non Pauvres (RA>150% SPG) conformément aux Indicateurs de caractérisation des pauvres au Mali (PNUD, 2001) (voir graph 2).
- 19% des EFA n'avait pas produit suffisamment de céréales toutefois, 2% des EFA était dans une situation très précaire à cause des cas de maladie ou de pertes d'animaux survenus en cours de campagne. Aussi 49% des EFA dégagent des RA en dessous du SPG.

S'agissant du processus d'accompagnement par le CPEF, il convient de mettre en exergue quelques facteurs de succès :

- L'existence d'un noyau expérimental d'exploitants agricoles afin de réaliser les séances de démonstration, de partage et de diffusion des résultats ;
- La disponibilité de dispositifs pertinents de conseil agricole dotés de personnel qualifié et varié et de documents pédagogiques en langues nationales ;
- Un coût du conseil raisonnable, supportable par les exploitations, soit 65.300 FCFA/an/exploitation (SNV, 2010) ;
- La simplicité des itinéraires techniques, ce qui facilite leur utilisation pratique par des populations analphabètes avec juste la présence d'un néo alphabète ;
- La simplicité du montage institutionnel : étapes du processus CPEF sont claires et accessibles, et s'appuient sur les différents niveaux des SCPC : UNSCPC, URSCPC, USSCPC et les SCPC à la base ; des organes délibérants, de coordination, de pilotage...

4. Discussion

CPEF et vulgarisation, des approches différentes mais complémentaires

Le CPEF mis en œuvre dans le cadre du présent Article, apparaît bien comme une approche participative et dynamique érigeant les EFA, non pas en objet, mais plutôt en acteur de leur propre développement. C'est un outil andragogique ayant pour fonction d'aider le producteur

à atteindre ses objectifs. Cette approche, facilite l'accès des producteurs à des informations précieuses et ce, à faible coût. L'approche CPEF concerne aussi les activités d'approvisionnement, de production, de conservation, de transformation, de commercialisation, d'accès au crédit. Elle se distingue donc de la vulgarisation définie comme un « *service ou un système qui, au moyen de procédés éducatifs, aide la population rurale à améliorer les méthodes et les techniques agricoles, à accroître la productivité et le revenu, à améliorer son niveau de vie et à élever les normes sociales et éducatives de la vie rurale* » (Maunder, 1997), ou encore « *la vulgarisation en Afrique a souvent été entendue comme un moyen de faire adopter par les producteurs de techniques mises au point par la recherche agronomique, grâce à un dispositif d'encadrement organisé à différentes échelles géographiques* » (Mercoiret, 1994).

Toutefois, il ne faut pas opposer systématiquement des dispositifs et des approches différentes du conseil par nature. Ils sont plutôt complémentaires et les résultats jusqu'ici atteints dans la réalisation du CEF, devraient être des facteurs favorisant l'expansion du CEF. Notre analyse nous permet d'avancer que l'extension des dispositifs de CPEF peut être facilitée en développant des relations avec les structures assurant d'autres services, comme l'alphabétisation, la formation, les organismes de crédit agricole, la recherche-développement (figure 3)

Exigences pour la mise en place d'un dispositif de CPEF

La mise en place d'un dispositif de CPEF doit répondre aux exigences ci-dessous :

- ✓ Etude diagnostique pour comprendre le contexte institutionnel et organisationnel ;
- ✓ Dispositif d'information/de sensibilisation sur les intérêts/avantages du CPEF.;
- ✓ Renforcement des capacités des paysans axé sur l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle technique ;
- ✓ Montage institutionnel ancré dans la filière concernée, précisant les rôles et responsabilités des catégories d'acteurs ;
- ✓ Structuration du réseau des organisations paysannes et des promoteurs économiques ;
- ✓ Dispositif CPEF adapté et sa stratégie d'intervention, à travers la mise en place de prestataires locaux de services de proximité (groupements d'intérêt économiques, Bureaux d'Etudes, ONG) ;
- ✓ Noyau d'AP alphabétisés ou scolarisés permettant de tester l'adaptabilité du dispositif ;
- ✓ Base de données géo-référencées sur les EFA adhérentes pour les activités de suivi-évaluation du dispositif de CPEF ;
- ✓ Alphabétisation fonctionnelle dans les programmes de formation des sociétés coopératives.

La mise en place d'un dispositif de CPEF doit répondre aux exigences ci-dessous :
Alphabétisation fonctionnelle dans les programmes de formation des sociétés coopératives.

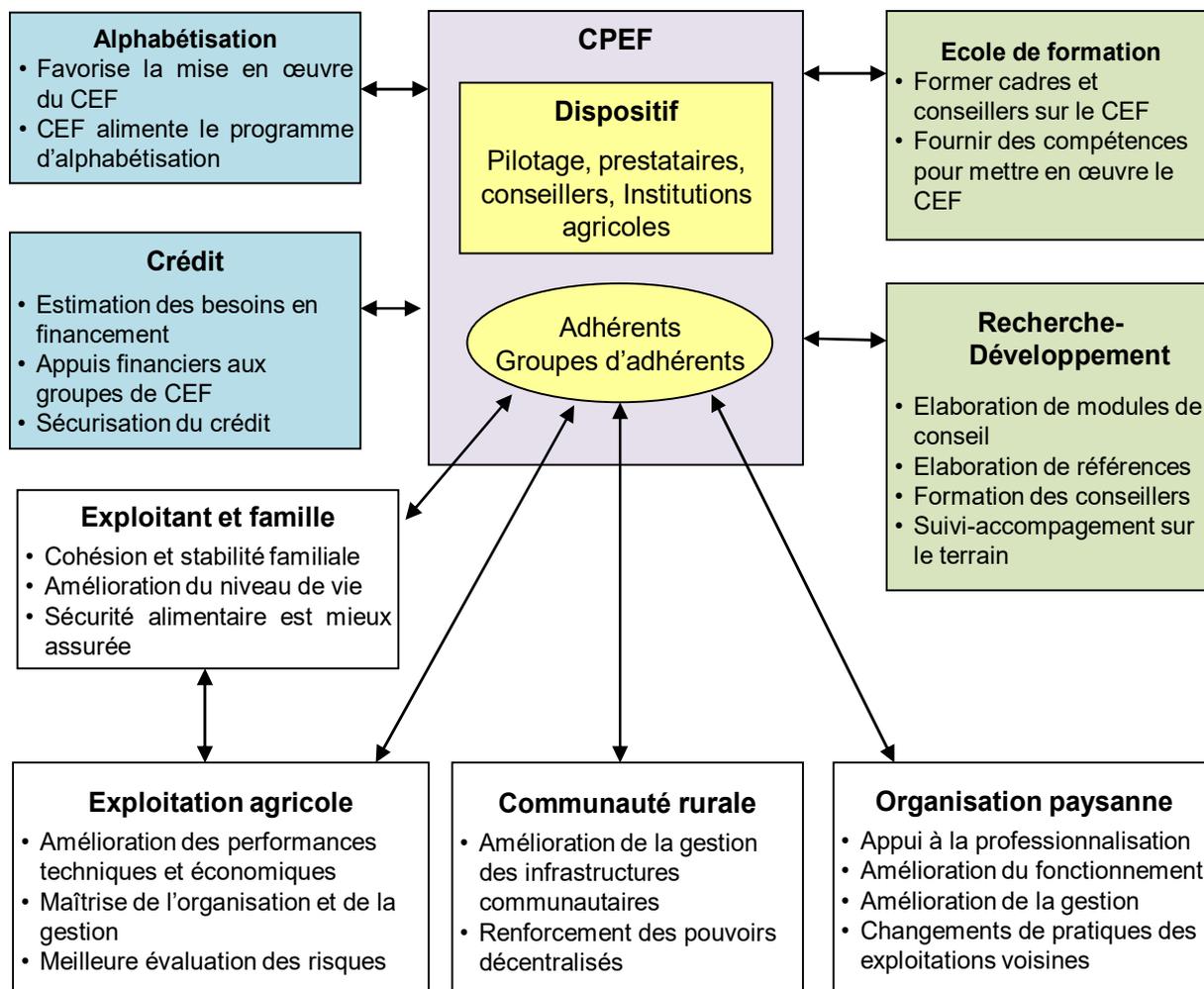


Figure 17 : Liens du CPEF avec les services d'appui à l'agriculture et ses effets sur l'exploitation agricole, les organisations paysannes et collectives

5. Conclusion

Le CPEF est dérivé du CEF et sa particularité, réside dans la responsabilisation des paysans et de leurs organisations dans la mise en œuvre, au-travers des AP d'un conseil individuel à l'EFA. La démarche utilisée est fondée sur des méthodes et outils paysans de diagnostic assisté auprès des EFA et l'interprétation en groupe de paysans des résultats de l'EFA dans une démarche d'échanges de paysan à paysan. Comme pour toutes les autres approches de vulgarisation et de conseil, le CPEF est confronté à des contraintes. Ce sont la forte proportion d'agriculteurs analphabètes qui ont une faible capacité de compréhension de l'outil CEF, des difficultés de remplissage des documents et des résistances aux changements. Enfin, la réticence de certains agriculteurs à discuter de leurs résultats économiques devant les autres agriculteurs et parfois aussi des autres membres de leurs familles.

De plus, le CPEF doit s'adapter continuellement aux changements de l'environnement de

l'agriculture, qu'ils soient environnementaux, économiques, institutionnels ou sociaux. En priorité, aujourd'hui, ce sont les changements climatiques (baisse de la pluviométrie) et leurs effets sur le calendrier agricole, les choix des cultures, etc. Les principaux défis à relever pour les agriculteurs et donc pour le CPEF, sont l'intensification de l'agriculture prenant en compte les aspects environnementaux par des pratiques agricoles durables, la diversification des activités agricoles et non agricoles au sein des exploitations visant à réduire leur vulnérabilité aux variations de leur environnement économique (principalement les variations des prix des produits agricoles, des intrants, de la main d'œuvre, etc.)

Note spéciale : "L'auteur déclare n'avoir aucun conflit d'intérêt dans la publication de cet article" tant un autre Conseiller SNV- Amadi Coulibaly- qui a été associé à la rédaction et à la présentation lors du *COLLOQUE INTERNATIONAL « Dynamiques et Durabilité des Zones Cotonnières africaines »- 21 au 24 novembre 2017 Bamako, Mali.*

6. Références

- CMDT, 2002. Documents relatifs au « *Recentrage de la CMDT sur le Secteur Coton* », CMDT, Bamako, Mali.
- CMDT/CTAP, 2010. Réunion préparatoire de la commercialisation 2010/2011. CMDT, Bamako, Mali.
- Diakité L., Dembele E.K., Barry M.A., 2009. Etude sur la fourniture des services agricoles dans les zones cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Rapport de mission au Mali. Enda Prospectives Dialogues Politiques, Dakar, Sénégal.
- Dr Hallassy SIDIBE., M Oumar MALE, 2014. Capitalisation des expériences du CEF (SNV) dans les zones cotonnières de Koutiala & Sikasso Etude de Cas-SNV : Le Conseil à l'Exploitation Familiale conduit par les paysans : un moyen efficace pour la réalisation de l'Objectif 1 du Millénaire pour le Développement (OMD) en milieu rural malien. Bamako, SNV, Mali.
- FAO, 2004. Étude de la situation et de l'évolution des systèmes de vulgarisation et d'animation forestière en Afrique sahélienne. FAO, Rome, Italie
- Fofan Z.B. (coordonnateur ODHD), 2006. Profil de pauvreté du Mali 2001. Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées, Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au mali (ODHD/LCPM), Bamako, Mali.
- Lok Dessallien, R., Sanoussi Gouné, A., Diarra, Larivière, S., Martin F. (dir.) 2001. Poverty Reduction Strategy, the Malian Experience, PNUD, Université Laval, IDEA International, Québec.
- Bélières J.F., Benoit-Cattin M., Barret L., Djouara H., Kébé D., 2008. Les organisations de producteurs en zone cotonnière au Mali. Conditions d'émergence et perspectives. *Economie Rurale* 303-304-305 : 22-38.
- Kleene P., 1982. Le conseil de gestion aux exploitations. Document de travail 82.6. Bamako, Mali, ministère de l'agriculture, document de travail.
- Maunder A.H., 1977. Manuel de vulgarisation agricole. FAO, Rome, Italie. 297 p. ISBN/ISSN. 978-92-5-200405-9.
- Mercoiret M.R., 1994. L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Editions Khartala.

- Oxfam, 2007. Afrique de l'Ouest : Proposition pour le coton. Comic Relief, Bamako, Mali.
- SNV, 2015. Formation des agropasteurs en conseil de gestion du troupeau bovin : Cahier de participant, Sikasso- Bamako, Mali.
- SNV, 2015. Formation des agropasteurs en conseil de gestion du troupeau bovin : Résultats de base, Sikasso- Bamako, Mali
- SNV, 2013. Rapport annuel : Mise en œuvre du conseil à l'exploitation familiale (CEF) au titre de la campagne 2012/2013. SNV, Bamako, Mali
- SNV, 2010. Notes de présentation du CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale dans la zone cotonnière du Mali-Sud. SNV, Atelier de partage de connaissances sur le CEF, SNV, 10-12 mai, Ouagadougou, Burkina Faso.
- SNV, 2012. Note sur le conseil à l'exploitation familiale (CEF) SNV-Mali. SNV, Bamako, Mali, 6 pages, Sikasso- Bamako, Mali.
- SNV, 2013. Rapport d'étape. Contrat de collaboration entre la LCB(la Coordination des Unions des Centres de Gestion Rurale) et la SNV. SNV, Sikasso, Mali.
- SNV, 2013. Rapport final sur le trajet Conseil à l'Exploitation Agricole Familiale. SNV, Sikasso, Mali, 11 pages, Sikasso- Bamako, Mali.
- SNV- Oxfam, 2011, « Auto diagnostic des SCPC- Programme Coton », Bamako, Mali.
- Est
- ur G., 2009. Evaluation de la rémunération finale des producteurs au titre de la campagne 2008/2009. Rapport final, Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), Bamako, Mali.
- UR-SCPC. Période : juillet, août et septembre 2013, et Juin, Juillet, Août et septembre 2012, Rapports zone sud Sikasso/Bougouni, Sikasso- Bamako, Mali.

Sigles et abréviations

- AP : Association Paysanne
- CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale
- CMDT : Compagnie Malienne de Développement des Textiles
- CPEF : Conseil Paysan à l'Exploitation Familiale
- CE : Conseil Paysan à l'Exploitation
- EFA : Exploitation Familiale Agricole
- FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- ha : hectare
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OP : Organisation Paysanne
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- RA : Résultat Attendu
- SCPC : Société Coopérative des Producteurs de Coton
- SNV : Organisation néerlandaise de Développement
- SPG : Seuil de Pauvreté Globale
- UR- SCPC : Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton